**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE SERVICES**

Le 23 novembre 2020

DESIGNATION

SASU Transitions, La Fabrique des Possibles, est un organisme de formation dont l’existence est déclarée sous le n°76341092934 auprès de la Préfecture de l’Hérault.

Les formations concernées par les présentes « conditions générales de vente de services » entrent dans la catégorie des actions d’acquisition, d’entretien ou de perfectionnement des connaissances. Transitions met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, seule ou en partenariat ainsi que des formations à distance.

**TRANSITIONS**

**La Fabrique des Possibles**

**Espace de co-Working**

**The Island**

19 avenue de Toulouse

34070 Montpellier

Tel : 06 85 01 38 19

Mail : adrien@lafabriquedespossibles.org

Siret : 891717795 00019

Déclaration d’activité : 76341092934 Préfecture de l’Hérault

DEFINITIONS

* **Services** : prestations fournies par Transitions, La Fabrique des Possibles, (formation, accompagnement et conseils, services facturés dont le Client ou les salariés d’un Client bénéficient dans le cadre des actions de formation et/ou diffusion de ressources ou supports pédagogiques.
* **Client** : toute personne physique ou morale qui s’inscrit ou passe commande de Services auprès de Transitions, La Fabrique des Possibles.
* **Participant** : personne physique qui participe à une action de formation.
* **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
* **OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l’effort de formation des entreprises.
* **Formation en ligne** : formation (ou atelier) dispensée à distance par visioconférence.
* **Formation en présentiel** : formation dispensée dans des locaux mis à disposition par Transitions, La Fabrique des possibles ou par le Client.
	+ inter-entreprises : formation dispensée à des participants de différentes entreprises lors d'une même session.
	+ intra-entreprises : formation dispensée à des salariés ou des gérants d’une entreprise spécifique.

OBJET ET CHAMP D’APPLICATION

Les « Conditions Générales de Ventes de Services » ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles d’une part Transitions, La Fabrique des possibles, met à disposition le Service auquel souscrit le Client et d’autre part le fonctionnement et l’utilisation du dit Service.

Toute commande de Services auprès de Transitions, La Fabrique des Possibles, implique l’acceptation sans réserve du Client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur toutes conditions générales d’achat.

MODALITES D’INSCRIPTION

## – Préinscription : devis et informations du Client

Pour chaque formation, Transitions, La Fabrique des possibles, s’engage à fournir au Client un devis et le programme complet de la formation. La demande de devis est disponible suite à une demande auprès de Transitions, La Fabrique des Possibles par voie numérique, téléphonique ou postale.

La demande de devis implique la saisie de données personnelles et professionnelles (nom, prénom, adresse postale, adresse email, téléphone, profession, raison sociale).

Pour valider son inscription, le Client est tenu de retourner à Transitions, La Fabrique des Possibles un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Avec accord du client, la convention de formation peut faire office de devis.

## – Confirmation d’inscription : convention de formation et paiement

L’inscription à une formation intervient après acceptation du devis qui génère la convention de formation (établie entre Transitions, La Fabrique des Possibles, le Client et le cas échéant l’OPCO) ou le contrat d’accompagnement. L’inscription est validée à réception de l’exemplaire Client signé. Les modalités de paiement sont précisées ci-après**.** La convention de formation est à retourner signée avant le début de la formation par mail : adrien@lafabriquedespossibles.org

### **Formation sur mesure**

L’inscription à une formation sur mesure (en ligne ou en présentiel) se fait après acceptation du devis qui sera retourné dûment signé à Transitions, La Fabrique des Possibles.

## – Convocation à la formation

Environ 10/15 jours avant le début de la formation, les éléments suivants sont envoyés par mail au Client (dans le cas d’une entreprise, elle se charge de les transmettre au Participant concerné):

* + Convocation
	+ Livret d’accueil
	+ Règlement intérieur

## - Après la formation

A l’issue de la formation, Transitions, La Fabrique des Possibles, adresse au Client une facture du montant du coût pédagogique, une attestation de présence et de règlement, ainsi que la ou les feuilles d’émargement.

MATERIEL PEDAGOGIQUE

Lorsque le prix de la formation inclut la fourniture de matériel pédagogique, la fourniture de ces derniers se fait selon les modalités suivantes :

* + Formation « présentielle » : le matériel est remis au Participant le jour de la formation.

PRIX

Le prix de la formation est indiqué sur la fiche descriptive de chaque formation. Il ne concerne que les frais pédagogiques. Ils peuvent le cas échéant intégrer la fourniture de matériel pédagogique nécessaire à la réalisation de la formation. Dans ce cas le matériel concerné est précisé dans la fiche descriptive.

Les prix sont libellés en euros et s’entendent hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Chaque demande spécifique ou prestation sur mesure fait l’objet d’un devis de Transitions, La Fabrique des Possibles, adressé au Client et implique l’acceptation des présentes CGV.

La durée de validité de nos prix est de 3 mois à compter de la date indiquée sur le devis.

PAIEMENT

Le paiement intégral de toute formation/prestation s’effectue en deux temps : un acompte de 50% du montant facturé lors du 1er Jour de formation et le solde de 50% à l’achèvement de la prestation. Les formations sur une seule journée feront l’objet d’une facturation unique.

## Formations sur mesure

Pour les formations sur mesure une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par Transitions, La Fabrique des Possibles. Le paiement de la prestation peut s’effectuer de 2 façons (\* chèque et \*\*virement bancaire)

FINANCEMENT OPCO

Si le Client souhaite que la formation soit prise en charge par l’OPCO dont il dépend, il lui appartient de régler intégralement la formation et de se faire rembourser directement ensuite par son OPCO.

Si lors de votre inscription le Client demande une subrogation de financement il doit impérativement nous transmettre un accord de prise en charge de son OPCO.

A l'édition de la facture, si l'accord ne nous est pas transmis, nous facturerons directement le Client la somme due.

CONDITIONS DE PARTICIPATION A UNE FORMATION EN LIGNE

Seul le Client muni d’une caméra adaptée peut participer à une formation en ligne. Le Client s’engage à activer sa caméra pendant toute la durée de la formation.

Les modalités de connexion à la plateforme permettant d’effectuer la formation à distance sont précisées dans le livret d’accueil qui est remis au Client après son inscription.

La participation à la formation en ligne est strictement et personnellement réservée au Client qui s’est inscrit et qui a procédé au paiement. Le Client s’engage à ne communiquer ses données d’accès à la formation en ligne – lien URL – sous aucun prétexte, à aucun tiers que ce soit. Le Client reconnaît que son inscription est nominative, son inscription n’est ni cessible, ni transmissible sans l’accord préalable de Transitions, La Fabrique des Possibles. Transitions, La Fabrique des Possibles se réserve le droit de refuser la participation à la formation en ligne à toute personne non inscrite à titre personnel. Le cas échéant, aucun remboursement ne peut être effectué.

Les modalités de connexion à la plateforme de la visioconférence sont adressées au Client avec la convocation.

DESISTEMENT

Tout désistement doit être fait par mail au plus tard la veille de la formation/prestation. A défaut il s’agira d’une absence.

En cas d’annulation du fait du Client, Transitons, La Fabrique des Possibles ne procèdera à aucun remboursement. La somme versée sera considérée comme une indemnité forfaitaire. Cette indemnité est destinée à éviter tout préjudice économique découlant du désistement d’un ou plusieurs participants dans le cadre de l’exécution du Service.

Néanmoins, en cas d’annulation du fait du Client, Transitions, La Fabrique des Possibles, proposera au Client qui annule sa participation à la formation/prestation la possibilité de reporter sa participation à une date ultérieure de son choix en fonction du calendrier des formations proposé par Transitions, La Fabrique des Possibles. Le Client aura la possibilité d’utiliser sa participation à une date ultérieure dans un délai maximal de douze (12) mois à compter de la date de la formation annulée.

Il est rappelé que l’indemnité forfaitaire qui sera versée par le Client en cas d’exercice de la faculté de dédit n’est pas imputable sur le montant de la participation obligatoire au financement de la formation professionnelle continue. Le Client s’engage donc à financer cette indemnité forfaitaire à partir de son budget de fonctionnement et aucunement à partir de son budget afférent aux actions de formation professionnelle continue.

ABSENCE

Le Client s’engage à faire suivre l’action de formation professionnelle à un nombre minimum de participants. Cet engagement minimum est chiffré d’un commun accord des parties dans la convention.

En cas d’absence d’un ou plusieurs participants au jour prévu de la formation, Transitions, La Fabrique des Possibles, ne procèdera à aucun remboursement. La somme versée sera considérée comme une indemnité forfaitaire. Cette indemnité est destinée à éviter tout préjudice économique découlant de l’absence d’un ou plusieurs participants dans le cadre de l’exécution de la convention.

Il est rappelé que l’indemnité contractuelle qui sera versée par le Client en cas d’inexécution de tout ou partie de ses obligations découlant de l’absence d’un ou plusieurs participant(s) n’est pas imputable sur le montant de la participation obligatoire au financement de la formation professionnelle continue. Le Client s’engage donc à financer cette indemnité contractuelle à partir de son budget de fonctionnement et aucunement à partir de son budget afférent aux actions de formation professionnelle continue.

ANNULATION – REPORT – EXCLUSION

Transitions, La Fabrique des Possibles se réserve le droit d’annuler une formation pour tout motif – nombre d’inscriptions insuffisant, problème technique ou tout autre motif. Transitions, La Fabrique des Possibles se réserve également la possibilité de reporter une formation à une date ultérieure.

Dans ce cas, Transitions, La Fabrique des Possibles s’engage à observer un délai de prévenance de dix (10) jours calendaires et à proposer au Client une nouvelle date de formation dans un délai de douze (12) mois. Toutefois, en raison d’une situation à caractère exceptionnel (situation sanitaire d’urgence par exemple) ce délai de prévenance peut être réduit. Dans ce cas précis, et pour les formations en présentiel, il pourra être proposé au Client de suivre la formation en ligne.

Transitions, La Fabrique des Possibles, se réserve le droit d’exclure le Participant d’une formation pour tout motif jugé utile (cf. règlement intérieur). En cas d’exclusion du Participant, Transitions, La Fabrique des Possibles, ne procède à aucun remboursement, ni total ni partiel.

HEBERGEMENT ET RESTAURATION

Le centre de formation Transitions, La Fabrique des Possibles, ne dispose d’aucun hébergement. Les frais d’hébergement et les autres services restent à la charge du Client inscrit. Il appartient également aux participants de prendre les dispositions nécessaires à la logistique liée à leurs déplacements (train, hôtels…).

Un service de restauration, proposé l’espace de co-working The Island, 19 Avenue de Toulouse, 34070 Montpellier, sera proposé aux participants et inclus dans l’offre tarifaire de formation pour les formations organisées à cette adresse. Un menu unique végétarien sera proposé aux différents stagiaires. Lors de l’envoi de la convocation, une attention particulière sera apportée aux éventuelles allergies ou intolérances alimentaires des participants. Les stagiaires sont invités à informer Transitions, La Fabrique des Possibles, des éventuelles allergies ou intolérances 1 semaine avant le début de la formation afin qu’une proposition alternative puisse leur être proposée.

D’autres solutions sur-mesure en matière de restauration pourront être envisagées pour les formations ne se déroulant pas au 19 Avenue de Toulouse 34070 Montpellier.

REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cadre de la formation, les Participants évolueront dans les locaux mis à disposition par Transitions, La Fabrique des Possibles. Afin de permettre le déroulement de la formation dans les meilleures conditions possibles, et pour satisfaire aux obligations réglementaires, Transitions, La Fabrique des Possibles, a rédigé un règlement intérieur applicable aux Participants. Il détermine, conformément aux dispositions législatives :

* les principales mesures applicables en matière de santé, de règles sanitaires et de sécurité dans l’établissement
* les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l’échelle des sanctions applicables aux Participants et leurs droits en cas de sanction

Un exemplaire sera joint lors de l’envoi de la convention.

RESPONSABILITES

Transitions, La Fabrique des Possibles, ne garantit pas l’inexistence d’erreurs dans les contenus des formations.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D’AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu’en soit la forme (papier, numérique, électronique…), sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle et le droit d’auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l’accord exprès de Transitions, La Fabrique des Possibles.

Le Client s’engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l’organisation ou de l’animation de formations.

Le Client s’engage également à ne procéder à aucune exploitation commerciale, aucune reproduction et aucune communication à des tiers, sous quelque forme que ce soit, des documents et supports pédagogiques qui leur seront remis lors de la formation.

Transitions, La Fabrique des Possibles, se réserve le droit d’engager toute action utile aux fins de faire cesser tout trouble illicite et engager la responsabilité du Client en cas de violation des obligations visées aux alinéas précédents.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel communiquées par le Client à Transitions, La Fabrique des Possibles, sont utiles pour le traitement de l’inscription ainsi que pour la constitution d’un fichier clientèle pour des démarches commerciales. Suivant le RGPD, le Client dispose d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition des données personnelles le concernant. Transitions, La Fabrique des Possibles, s’engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l’intégrité des données du Client. Elle s’interdit de divulguer les données du Client, sauf en cas de contrainte légale. Les données seront conservées dans la limite de 5 ans après le dernier contact avec le Client.

DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Transitions, La Fabrique des Possibles, et ses Clients relèvent de la loi française. En cas de litige survenant entre Transitions, La Fabrique des Possibles, et le Client, la recherche d’une solution à l’amiable sera privilégiée. A défaut, l’affaire sera portée devant les tribunaux de Montpellier.